AUDIENCE à la DGEFP

(Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)

Le 23 septembre 2025 à Paris – Ministère du Travail

FO PORTE LES REVENDICATIONS DES SALARIES DES MISSIONS LOCALES

FO demande de la transparence et des informations concrètes

Où vont les budgets ? Quelle est la stratégie Jeunesse du gouvernement ? Quelles sont les suppressions de postes ? Combien de jeunes sont suivis ?

« AU BOULOT ! »

Pour toute réponse, **la DGEFP** renvoie la délégation au site du ministère de l'économie et des finances pour comprendre le fléchage des budgets.

FO dénonce la baisse massive des moyens

Moins 6 % sur les budgets de l'État… baisse, voire suppression, des subventions territoriales.
Jusqu'à 25 % de postes en moins.

« OU SONT PASSES LES BILLETS ? »

La DGEFP précise que la dotation de l'Etat aux Missions Locales a significativement augmenté sur la période de 2019 à maintenant, passant de 350 à 600 millions d'euros !

FO alerte sur les conséquences de la Loi dite Plein Emploi (LPE)

Perte de l'Identité et des spécificités des Missions Locales ;

Quel coût financier et quel coût humain de l'évolution informatique ? Pourquoi déposséder les Missions Locales de leurs données…

Des situations précaires et insolubles sont engendrées par la LPE, notamment pour les jeunes étrangers avec un titre de séjour "travailleurs temporaires", privés d'inscription à France Travail, au PACEA et au CEJ, alors qu'ils ont travaillé et cotisé pour leurs droits.

« COTE FENETRE »

Pour la DGEFP, toutes les réponses se trouvent dans la loi Plein Emploi. Les Missions Locales sont un **opérateur spécialisé**. La loi formalise les missions.
Il s'agit de **coordonner les trajectoires** des demandeurs d'emploi. La gouvernance de France Travail, unifiée à tous les échelons, s'appuie sur un « **patrimoine commun** » (diagnostic partagé, contrat d'engagement, système informatique)
Pour la DGEFP, la loi Plein Emploi est une réassurance de la place et du rôle des Missions Locales et du réseau. Elle précise d'ailleurs que la dotation aux Missions Locales a été partiellement préservée compte tenu des baisses supportées par le ministère du travail dans le budget 2025….

Sur le manque de formation en direction des jeunes

La FNAS FO déplore la raréfaction des formations disponibles pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi, en particulier les jeunes nécessitant des formations de 1er niveau indispensable pour lancer leur parcours d'insertion.

A la question de FO concernant la disparition des formations de 1er niveau pour les publics les plus éloignés de l'emploi (remise à niveau, remobilisation, FLE, formation préqualifiant…), **la DGEFP** s'étonne car l'Etat alloue des moyens très importants aux régions, collectivités compétentes en matière de formation.

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ACTION SOCIALE FO
7 PASSAGE TENAILLE 75014 PARIS / T. 01.40.52.85.80 / C. lafnas@fnasfo.fr/ www.fnasfo.fr

Quel avenir avec le prochain Contrat Pluriannuel d'Objectifs ?

Sur la CPO, FO a réitéré l'analyse qu'elle porte depuis sa création en 2012, à savoir les conséquences délétères sur les conditions de travail pour les salariés (tenir les objectifs, entrer les jeunes dans des cases, faire plus avec moins, obtenir à tout prix les financements de leur propre Mission Locale) et la stigmatisation jusqu'à l'exclusion des jeunes les plus en difficulté.

LOIN DES REALITES DE TERRAIN

Dans le cadre du dialogue de gestion pour la CPO 2026/2027/2028 (3 ans), la négociation est en cours avec différents interlocuteurs, y compris locaux : les DREETS, ARML….

La remise en cause par FO du fonctionnement budgétaire liant les financements à l'atteinte des objectifs n'est pas entendable. La politique de l'offre est finalement le logiciel, la clé de lecture de l'administration.

Pour autant, **la DGEFP explique** que l'Etat souhaite sortir des financements calculés à partir des entrées dans les dispositifs (CEJ et PACEA). La DGEFP a précisé travailler sur plusieurs options, la volonté de l'Etat est de maintenir un financement socle national et d'être ouvert à une approche territoriale.

Pour la DGEFP l'Etat cherche à maintenir une stabilité dans les budgets alloués au réseau des Missions Locales, pour éviter des impacts sur l'emploi…

FO est informée de possibles contrôles de la Cour des comptes

Quelle est la finalité de ces contrôles, sur quels critères ? quelles sont les structures concernées (régionales/ départementales, locales) ?

La Cour des comptes est une institution indépendante, chargée de contrôler l'utilisation de l'argent public. Elle s'auto-saisit.

La DGEFP confirme que la Cour des Comptes va engager des contrôles organiques, sans avoir pour l'instant plus d'informations.

Sur la labellisation engagée dans le réseau des Missions Locales

FO s'interroge sur les conséquences d'un échec pour les structures qui n'obtiendraient pas la labellisation.

Nous apprenons par la DGEFP, qui ne souhaite pas s'exprimer à la place de l'UNML, que **la démarche de labellisation est une initiative de l'UNML**, soutenue financièrement par l'Etat.

Il n'y a aucune conséquence pour les structures qui n'obtiendraient pas la labellisation.

En conclusion

Les réponses du Ministère restent insatisfaisantes tant les besoins des salariés des Missions Locales pour les publics qu'elles accompagnent sont éloignés des modes de construction budgétaires et de l'approche administrative. Nous continuerons à faire valoir les revendications des salariés, à œuvrer pour obtenir satisfaction, à soutenir tous les salariés qui se battent, y compris par la grève.

Pour les jeunes, pour les salariés, pour le service public d'insertion

FO dit STOP à la casse des Missions Locales !

NON AUX BUDGETS d'AUSTERITE

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ACTION SOCIALE FO
7 PASSAGE TENAILLE 75014 PARIS / T. 01.40.52.85.80 / C. lafnas@fnasfo.fr/ www.fnasfo.fr